

ÉDITO

Rentrée : la précipitation s'ajoute aux difficultés habituelles

Chers parents,

La rentrée 2018 s'ouvre dans notre département avec le retour à la semaine de quatre jours dans la quasi-totalité des communes (à l'exception de 2 : Vincennes et Maisons-Alfort) et un « plan mercredi » qui ne s'adresse lui qu'à une partie des élèves : ceux des centres de loisirs.

Pourtant le nombre d'heures hebdomadaires d'apprentissage ne cesse de baisser depuis plusieurs années et les moyens mis en place avec le dispositif « 100% réussite » (dédoublage des CP en REP et des CE1 en REP+) ne bénéficiera qu'à une partie des écoles du département. Comment dans ces conditions, espérer une école de qualité, respectueuse des rythmes de l'enfant et un accès du plus grand nombre aux activités périscolaires ?

Dans le même temps, malgré une dotation ministérielle plus importante que l'année dernière, les effectifs ne pourront pas répondre aux besoins de notre département. Vous avez été nombreux à vous mobiliser avant l'été et en cette rentrée, nous resterons mobilisés à vos côtés afin que notre département puisse bénéficier d'un véritable « plan d'urgence ».

Dans le second degré, nombreux encore sont les élèves qui se retrouvent sans affectation à la rentrée. Les élèves intégrant cette année la 2nde devront eux subir la réforme du baccalauréat.

« ParcoursSup » loin d'avoir amélioré l'accès à l'enseignement supérieur, n'a permis qu'une stigmatisation supplémentaire des élèves issus de la banlieue. Un mode de sélection opaque, un « plafond de verre » de plus en plus difficile à briser dans certaines universités, et un tirage au sort simplement remplacé par une sélection « méritocratique ».

Pour résumer, l'école a encore subi nombre de chamboulements de la maternelle à l'université, et cette année encore nous serons les témoins de cette « casse de l'école publique ». Pourtant vous « Parents FCPE », vous restez sur le terrain le seul rempart pour une éducation de qualité pour tous, les garants d'un avenir choisi par chaque élève !

Nageate Belahcen
Présidente de la FCPE 94

L'école et les parents



© Adobe stock image

Comme chaque année
la **FCPE 94** organise une
assemblée générale de
rentrée ouverte à tous,
adhérents ou non.

Rendez-vous
le 25 septembre à 19h30
à l'espace Robespierre
2 rue Robespierre
94200 Ivry

Qu'est-ce que la fcpe ?

Fondée en 1947, reconnue d'utilité publique, elle est une fédération nationale de parents d'élèves, appuyée sur des valeurs fondamentales telles que : égalité, laïcité, gratuité, mixité, droits de l'enfant, respect et dignité pour chaque enfant avec ses particularités, socialisation des tout-petits, respect des rythmes de l'enfant, tout enfant a les facultés d'apprendre, pédagogie rendant les élèves acteurs de leurs apprentissages, formation à l'esprit critique pour avoir des citoyens conscients et libres, orientation choisie vers une insertion professionnelle réussie, conditions d'étude sécurisantes, parents co-éducateurs au sein du système scolaire, réussite de tous les élèves...

La FCPE est aussi un outil pour les parents qui veulent être représentés dans les instances de l'Éducation Nationale : conseil d'école (en primaire), conseil de classe et conseil d'administration (collège/lycée), mais aussi commissions d'appel, d'affectation, de discipline, etc. Les 12 et 13 octobre, les parents d'élèves auront à élire leurs représentants dans ces instances pour promouvoir de meilleures conditions d'études et de vie à nos enfants.

Voter pour les candidats FCPE, c'est s'assurer que son vote sera utilisé pour la défense de l'école publique sur des orientations définies localement, départementalement mais aussi nationalement ; décisions prises démocratiquement dans le respect de chacun à tous les niveaux de la scolarité. La FCPE, première fédération de parents d'élèves avec 300 000 adhérents est présente dans toutes les instances de l'Éducation Nationale.

La FCPE est le porte parole de tous les parents pour la défense de l'école publique, de l'intérêt général contrairement aux associations dites indépendantes qui privilégient souvent les intérêts particuliers et qui ne pèsent en rien sur les choix éducatifs de nos enfants.

Quand on est parent attaché à l'école Publique, on vote et on fait voter pour la FCPE !

NB: les deux parents peuvent voter qu'ils soient de nationalité française ou pas.

CRÉER UN CONSEIL LOCAL

Vous souhaitez participer à la vie de l'école de votre enfant et y représenter les parents ? Avoir votre mot à dire et agir sur les conditions de scolarité ? Vous pouvez rejoindre ou créer facilement un groupe local Fcpe dans votre établissement scolaire : il suffit que deux ou trois parents y décident de prendre en main la représentation des parents.

Comment faire ?

C'est simple : contacter le secrétariat de la Fcpe, adhérer à quelques-uns (bulletin p.8), et, avec l'aide d'un responsable départemental, se faire connaître auprès des institutions et lancer une ou des réunions d'information pour les familles. Puis constituer une liste (avant le 2 octobre) pour participer aux élections des parents (**12 ou 13 octobre**) et ainsi pouvoir représenter les parents dans les instances officielles.

Attention cependant : il est nécessaire de lancer la démarche le plus tôt possible en septembre pour les élections d'octobre.

TROIS RAISONS D'ADHÉRER

- Rejoindre un groupe de parents pour discuter de tout ce qui concerne l'école, la classe, le système éducatif au sens large, les réformes... Parce que les questions rencontrées ne sont pas isolées, intégrer la FCPE permet un échange constructif et si nécessaire une action collective.
- Être actif au sein de la communauté scolaire de son enfant. Les adhérents FCPE servent de relais entre l'ensemble des parents, la direction, l'équipe enseignante. Ils jouent un rôle important dans les instances de l'établissement : conseils d'école, de classe, de discipline, d'administration... Ces derniers décident des orientations et de la gestion de l'établissement.
- Défendre des valeurs et des objectifs tels que la laïcité, la gratuité, le droit à la même qualité d'instruction pour tous, la santé, le respect des droits des élèves et des parents. Cette action est l'affaire de tous : elle doit être menée dans les établissements avec l'administration, au niveau départemental avec les autorités académiques et rectorales, au niveau national avec le ministère de l'éducation.

NOUS CONTACTER :

Conseil Départemental des Parents d'Elèves
des écoles publiques du Val-de-Marne
27 rue Waldeck-Rousseau
94600 Choisy-le-Roi
Tél : 01.46.77.01.01 / 07.67.27.83.54
Email : contact@fcpe94.org

- [facebook.com/fcpe94/](https://www.facebook.com/fcpe94/)
- twitter.com/fcpe94
- fcpe94.jimdo.com



Collégiens, lycéens et étudiants val-de-marnais

Le Département rembourse 50 % de la carte Imagine R

Sans conditions de ressources.

☎ 3994
valdemarne.fr

VAL de MARNE
Département utile

Direction de la communication / studio graphique - Photo : Michael Lumbroso - Août 2018.

SOS Rentrée



A chaque rentrée scolaire, des élèves des collèges, lycées ou en enseignement supérieur ne trouvent pas de place pour poursuivre leur scolarité. Pour répondre à l'interpellation de ces jeunes, le Département du Val-de-Marne a mis en place SOS Rentrée dès 1989. Cette initiative a pour objectif d'agir sur l'égalité d'accès aux droits à l'éducation et permettre aux jeunes de poursuivre leurs études dans le respect de leurs choix d'orientation. SOS Rentrée est un outil pour favoriser la réussite de tous car étudier est un droit !

Pour contacter le dispositif SOS rentrée, un numéro vert gratuit est à votre disposition : 0 800 24 94 94 du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h.

La FCPE 94 est partenaire du dispositif, vous pouvez donc également nous joindre !

Pour les collèges, une politique poudre aux yeux qui ne répond pas aux vrais besoins !

Emmanuel Macron avait fait de la lutte contre l'échec scolaire une de ses priorités, notamment avec la mise en place de l'aide aux devoirs en collège. Et pourtant, la mise en place du dispositif « 100 % devoirs faits » est plus que mitigée.

En effet, de nombreux collèges ont dû installer cette mesure à l'automne 2017 en catastrophe, sans véritables moyens supplémentaires ni même de personnels qualifiés. Ainsi, si l'aide aux devoirs est une mesure louable, elle ne pallie ni aux classes surchargées ni aux enseignants non remplacés, et la baisse des lauréats aux concours d'enseignement ne va rien arranger.

Par ailleurs, il est vrai que le Ministre vient de se lancer dans une réforme des programmes scolaires qui dataient de 2016. À ce jour les modifications des programmes sont annoncées pour la rentrée scolaire prochaine et les enseignants ne les découvriront qu'à leur retour de congés... peu propice pour un lancement réussi !

Enfin, la carte des collèges REP (Réseau Education Prioritaire) sera revue pour 2019, la vigilance s'impose dans les conseils d'administrations afin que les moyens alloués ne soient pas supprimés.

Parcoursup, le tri social généralisé

La nouvelle plate-forme d'admission en première année universitaire, Parcoursup, enregistre et gère les 6,3 millions de vœux de plus de 800 000 postulants¹. En deux mois, **595 000 candidats** ont reçu une ou plusieurs propositions, mais **93 000** sont toujours sans solution, et **124 000** ont abandonné² le dispositif³. C'est une équation insoluble car on attend **65 000 étudiants** supplémentaires⁴ et l'État a décidé de ne créer que 22 000 places, et en annonce maintenant 31 000⁵.

Nous notons que les autorités n'ont pas pour objectif de trouver une place pour chaque candidat mais seulement de leur faire au moins une proposition, même sans rapport avec leurs souhaits.

Conséquence : les jeunes et leurs familles guettent tous les jours dans l'angoisse une place qui se libérerait, et/ou leur position dans les listes d'attente. Beaucoup de lycéens ne sont pas acceptés dans les autres académies, où ils ne sont pas prioritaires, et se retrouvent assignés dans leur banlieue. Dans les lycées où nos représentants ont les statistiques, on constate de grandes disparités entre les filières, et la voie professionnelle est la plus pénalisée. La pénurie de places entraîne une concurrence accrue entre établissements et entre élèves, au plus grand bénéfice du secteur privé, seul gagnant.

Mais Parcoursup, c'est aussi la généralisation de la sélection dans les universités, avec des critères locaux opaques, des postulants moins prioritaires s'ils ont déjà redoublé ou changé d'orientation, un tri sur le lycée d'origine, une non-prise en compte des situations de handicap, des lettres de motivation ignorées... Une sélection apparemment scolaire mais qui opère en réalité un tri social.

1. Cf. www.parcoursup.fr/pdf/Indicateurs_publics_22_07_2018.pdf

2. Dont 100 000 après avoir eu une proposition ne leur convenant pas

3. www.parcoursup.fr/pdf/Indicateurs_publics_22_07_2018.pdf

4. Note d'information du ministère de l'enseignement supérieur, publiée le 30/04/18.

5. Entretien de Frédérique Vidal, Le Figaro du 03/07/18.

QUE FAIRE SI VOUS ÊTES CONCERNÉ ?

- Formuler des vœux supplémentaires dans le cadre de la phase complémentaire.
- Demander à la Commission Académique d'Accès à l'Enseignement Supérieur (via l'interface Parcoursup) de vous trouver des solutions.
- Vous faire accompagner par SOS Rentrée (cf. page 3).
- Vous faire aider par SOS Inscription (<http://sos-inscription.fr> ou 0 812 34 16 41)
- Faire un recours (voir kit FCPE : www.fcpe.asso.fr/sites/default/files/ressources/KitparcoursupHD.pdf)

Testez vous avec un extrait du Quizz réalisé dans le cadre du collectif Education 94

(réponses en page 8).

1. Un des objectifs de la réforme est d'introduire du contrôle continu dans le bac. Quelle est la part de ce contrôle continu en pourcentage ?

- a) 40 %
- b) 50 %
- c) 60 %

2. En quoi va consister le « grand oral » du bac ?

- a) une épreuve de culture générale
- b) La présentation d'un « projet » personnel

3. Qui évaluera les épreuves du contrôle continu (partiels) ?

- a) le professeur de l'élève
- b) un autre professeur de l'établissement
- c) un professeur d'un autre établissement

4. Combien de vœux de poursuites d'études peut faire un élève de terminale sur Parcoursup ?

- a) 5
- b) 10
- c) 20

5. Un élève peut-il indiquer sur Parcoursup un ordre de priorités dans les choix qu'il fait ?

- a) oui
- b) non

6. Tout bachelier pourra-t-il poursuivre ses études à l'université comme avant la réforme ?

- a) oui
- b) non

7. Que deviennent les CIO (Centre d'information et d'Orientation) qui aidaient les lycéens et étudiants dans leurs choix d'orientation ?

- a) ils sont renforcés en raison de la complexité du choix des options au lycée et des nouveaux enjeux liés à Parcoursup.
- b) ils sont supprimés et remplacés par un « service » d'orientation sous la tutelle des régions dès la rentrée prochaine.

Le combat continue à l'École Maternelle Robespierre !



Directrice et les réunions diverses. Face à nos actions l'inspectrice de circonscription a été jusqu'à nous faire du chantage en nous menaçant d'annuler la sortie de fin d'année ainsi que la fête de l'école pour laquelle les enseignants, les parents et les enfants s'étaient investis toute l'année !

Suite au CTSD (Comité Technique Spécial Départementale du Val-de-Marne), il nous a finalement été annoncé de manière définitive que cette fermeture de classe serait effective dès la rentrée

Nous pensions ne pas être concernés par une fermeture de classe contrairement à d'autres écoles de Villejuif, nous avons donc rassemblés nos forces en soutien aux autres en participant aux réunions, en faisant signer des pétitions, en affichant des pancartes sur les grilles de notre école... tout en nous réjouissant de notre sort. Mais voilà qu'au mois de mai on nous annonce une fermeture de classe !

Nous avons gardé espoir et sommes restés très actifs : les rencontres avec les personnes décisionnaires se sont multipliées lors d'audiences à l'Académie, tout comme les occupations du bureau de la

scolaire de septembre 2018 malgré les constructions immobilières en cours avec livraisons en fin d'année.

Face à cette décision, nous avons demandé le soutien de Monsieur le Maire qui n'a pu (ou voulu) nous l'accorder, avec pour seul argument que nos enfants avaient la chance de n'être en moyenne que 29,67 élèves par classe et non 30 !

Cette bataille perdue aujourd'hui aura toutefois permis aux parents d'élèves de tisser des liens plus étroits avec le corps enseignant. Nous ne perdons pas de vue notre objectif commun, qui est que nos enfants soient aussi bien lotis que les poules, qui elles, ont le droit à 4m² chacune.

Cachan mobilisé

Entre les suppressions de classes, les classes sursurchargées et les écoles sensibles non prises en compte, l'Union Local FCPE de Cachan a lancé un cri d'alarme. Il a fallu se battre... mais nous n'étions pas seuls ! Les professeurs, la Mairie, les associations, les comités de quartier sont venus se joindre au collectif. C'est maintenant toute une ville qui affirme sa volonté de lutter pour ses écoles, qui défend le principe d'une classe à 24 élèves, et qui soutient qu'on ne supprime pas de classes quand le nombre d'élèves dans la ville augmente. Les actions se multiplient au plan local mais aussi départemental : opération sardines à Carnot, mouve-

ments et banderoles devant les écoles, manifestations lors des CDEN... Et nous ne nous arrêterons pas là ! Aujourd'hui, on nous annonce une ouverture à l'école élémentaire Belle Image, pour deux fermetures de classe dans les écoles élémentaires Carnot et Paul Doumer, et un effectif d'élèves en hausse pour l'année prochaine. Où est la logique ? Ce n'est pas fini, la FCPE sera là en septembre devant le Rectorat, au Ministère, pour continuer à réclamer une école publique de qualité pour nos enfants.



Mesure phare du gouvernement le dédoublement des classes de CP en zone REP et REP+

Parfois difficile à mettre en œuvre et souvent contestée, son objectif principal est de : « garantir pour chaque élève, l'acquisition des savoirs fondamentaux – lire, écrire, compter, respecter autrui » et obtenir 100% de réussite en CP et CE1. Elle doit permettre de cibler les difficultés des élèves et réaliser un travail plus riche sur le langage et la compréhension orale. Mais si un effectif réduit au CP permet de résoudre des problèmes de discipline, de faire travailler chaque enfant à son rythme, comment les troubles de l'apprentissage seront-ils réglés pour autant, sans formation, voire une sensibilisation aux difficultés psychologiques des enfants ? La mesure n'évoque plus les Rased indispensables pour épauler les enseignants. Et, au cœur aujourd'hui de toutes les inquiétudes : la question du nombre d'enseignants. Les postes annoncés par le ministère correspondent à un redéploiement des postes utilisés par le dispositif PDMQDC (Plus De Maîtres Que De Classe) : plus de 200 postes seront supprimés et à la diminution aussi du nombre de remplaçants notamment dans les maternelles sans compter les fermetures de classes dans les milieux ruraux.

Le problème des locaux est également soulevé : dans de nombreux endroits, les écoles sont trop exiguës pour envisager les aménagements nécessaires.

Pour l'instant, donc, le flou et la confusion persistent. Si des réserves sont émises sur l'absence de locaux, d'enseignants, est-ce que l'on s'interroge sur comment mettre en place cette mesure, comment l'évaluer... pour que «100% des enfants réussissent», selon le ministre de l'Éducation nationale ?

Les rythmes Scolaires , la Valse à 4 jours

Ne nous voilons pas la face, nos chers ministres de l'Éducation Nationale successifs aiment laisser leur trace, une réforme à leur nom, soit-disant, toujours pour le bien-être de l'ENFANT.

Ainsi, en 2008 sous l'ère Sarkozy, son ministre Xavier Darcos nous volait une matinée d'école, pour le bien-être de l'ENFANT.

Ensuite, en 2013, Vincent Peillon instaurait, toujours pour le bien-être de l'ENFANT, une réforme passant de quatre jours d'école à neuf demi-journées d'école (dont cinq matinées obligatoires) avec une mise en place d'activités périscolaires pour permettre à tous la découverte d'activités sportives et culturelles... Une belle et noble réforme me direz-vous ?

Oui, mais sans moyens, sans concertation, sans uniformisation nationale, laissant chaque municipalité mettre en place des activités (ou pas), de qualité (ou pas), cette réforme n'a fait qu'accentuer un peu plus les inégalités entre les enfants en fonction des moyens et des volontés affichés des municipalités - application pour tous de 2014 à 2016.

Enfin, en 2017, Jean-Michel Blanquer avec son «Bâtir pour l'école de la confiance», détricote la réforme Peillon en faisant publier un décret laissant le choix de l'organisation de la semaine scolaire aux communes... Et les communes de «consulter» les fédérations de parents, les enseignants... ou pas ! Et de repasser à la semaine de quatre jours d'école en tenant compte de la consultation... ou pas !

Jean-Michel Blanquer semble donc vouloir nous imposer un autre rythme, en uniforme dans les cours d'écoles... Il vous le dira lui aussi : c'est pour le bien-être de l'ENFANT !

Inclusion à l'école des enfants en situation de handicap : un droit pour tous... sur le papier !

La loi du 11 février 2005, en reconnaissant le droit d'inscrire tout enfant en situation de handicap à l'école a été une grande avancée pour les enfants et leurs familles. Désormais, l'établissement scolaire le plus proche de son domicile est l'école de référence et l'enfant ne peut être inscrit ailleurs qu'avec l'accord des parents et si la situation l'exige. Cette loi a également inscrit le droit des enfants à bénéficier d'un accompagnement adapté lorsque les besoins sont spécifiques et prévoit que les parents soient particulièrement associés à l'orientation de leur enfant. **Ainsi, ce n'est pas à l'enfant d'être « inclus » dans le système scolaire, mais à l'école d'être inclusive et de s'adapter à ses besoins.**

Même si la situation s'est améliorée depuis 2006, de nombreux problèmes persistent. En effet, la reconnaissance du handicap par la MDPH reste un parcours du combattant pour les parents avec un dossier complexe à compléter et un temps de traitement très long (jusqu'à 6 mois dans le 94). Des centaines d'enfants du département détenteurs d'une notification d'AVS (auxiliaire de vie scolaire) n'ont aucun accompagnement ou un accompagnement inférieur au nombre d'heures allouées, les AVS ont peu ou pas de formation, leur statut est très précaire, rendant ainsi toujours plus difficile leur recrutement, les places manquent en classes ou instituts spécialisés...

La FCPE continue de réclamer davantage de moyens pour permettre une inclusion de tous les enfants. N'hésitez pas à nous contacter pour que vous puissiez être accompagné dans vos démarches ou si vous rencontrez des obstacles.

La FCPE exige :

- L'application systématique des décisions de la CDAPH et des notifications MDPH,
- Le respect des moyens d'aménagements et d'adaptations pédagogiques,
- L'accès des auxiliaires de vie scolaire à des formations qualifiantes,
- La création d'un statut d'AVS de l'Education nationale.

ASSURANCE SCOLAIRE MATERNELLE / ÉLÉMENTAIRE

016 - Crédit photo : Yannick Sallet • Mutuelle MAE, mutuelle soumise aux dispositions du Livre II du Code de la Mutualité - SIREN 510 728 342 - 62 rue Louis Bouilhet - CS 91833 - 76044 ROUEN CEDEX



La responsabilité civile ne couvre pas tout !

L'Assurance Scolaire MAE
protège intégralement vos élèves.

ENGAGEMENT N°3 : PROTÉGER CHAQUE MINUTE DE LA VIE DES ENFANTS

Une idée encore trop répandue laisse penser que la Responsabilité Civile suffit à protéger les enfants. C'est faux ! Elle les protège s'ils causent des dommages mais jamais lorsqu'ils sont victimes d'un accident.

L'Assurance Scolaire MAE protège intégralement vos élèves. Et c'est aussi une garantie pour vous, enseignants, dont la responsabilité peut parfois être engagée lorsqu'un accident survient et que votre élève n'est pas correctement assuré.

Créée en 1932 par des enseignants et toujours dirigée par eux, la MAE s'engage pour que chaque famille puisse faire face de manière égale aux conséquences d'un accident.

Recommandée par la

Tous nos engagements sur mae.fr



MON PREMIER ASSUREUR

Les réponses du QUIZZ

1. Réponse A.

Le contrôle continu représenterait dans le nouveau bac 40%. 30% seraient les notes obtenues lors de partiels passés en 1ère et au début de la terminale sur le tronc commun. Les 10% restant viendraient du livret scolaire (bulletins).

2. Réponse B.

Il s'agit de présenter à l'oral un projet préparé dès l'année de 1ère en lien avec les spécialités choisies. On ne sait pas comment les enseignants pourront suivre chaque élève sur 2 ans... alors même qu'il s'agira d'une épreuve très importante pour le bac. Pour les filières générales, il est prévu qu'une partie de l'épreuve se déroule en anglais.

3. Réponse B.

Il est prévu que les épreuves soient

corrigées par un autre enseignant de l'établissement. Cependant, la note finale du contrôle continu sera déterminée par le proviseur.

4. Réponse B.

Il est possible de faire au maximum 10 vœux sur ParcoursSup.

5. Réponse B.

Les vœux faits sur ParcoursSup ne sont pas hiérarchisés. C'est une des grandes différences avec la procédure APB.

6. Réponse B.

Avant la réforme, l'université accueillait sans distinction tous les bacheliers dans toutes les disciplines. Aujourd'hui, il y a une sélection dans toutes les filières car les places manquent.

7. Réponse B.

Le gouvernement prévoit dans le projet de loi intitulé « Pour la liberté de choisir son avenir professionnel », le transfert du « service d'orientation » aux Régions. Il prévoit donc la fermeture de 494 CIO en France. Les conseils à l'orientation seront-ils encore indépendants et gratuits ?

Bulletin d'adhésion FCPE Val-de-Marne 2018-2019

Nom, prénom du parent 1 :

Nom, prénom du parent 2 :

Tél. 1. : Tél. 2 :

E-mail(s) :

Adresse :

Code postal : Commune :

ADHÉSION (une adhésion par famille)

cotisation : 17 €

cotisation de solidarité 50 €
17 € après réduction d'impôt

don : €
Un reçu fiscal vous sera envoyé par le CDPE après la réception de votre règlement

ABONNEMENTS (Tarifs réservés aux adhérents FCPE)

«La revue des Parents»
tarif adhérents - revue nationale (6 numéros) 3.35 €

tarif normal 6 €

Merci de remplir très lisiblement
Bulletin à remettre au conseil local
ou à défaut au Conseil départemental FCPE

	nom et prénom	*établissement	classe
1 ^{er} enfant			
2 ^e enfant			
3 ^e enfant			
4 ^e enfant			

JE DÉSIRES PARTICIPER AUX ACTIVITÉS

Candidat(e) au Conseil d'école (maternelle, élémentaire)

Candidat(e) au Conseil d'administration
(collège, lycée, lycée professionnel)

Délégué(e) au Conseil de classe

*Si vous avez des enfants dans plusieurs établissements, réglez votre adhésion au conseil local de votre choix et entourez-le dans le tableau ci-dessus. Afin de vous faire connaître, retournez un bulletin au conseil local de chacun de vos enfants, en précisant celui où vous avez adhéré.

Date et signature :



FCPE 94
27 rue Waldeck Rousseau
94600 Choisy-le-Roi
01.46.77.01.01 / 07.67.27.83.54
fcpe94.jimdo.com

MON CONSEIL LOCAL